

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1029/SG accordant une autorisation préalable de construire à M. Mohamed Ibrahim Al-Naghar.

n° 1029/SG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
5 juillet 1968

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1968

Date du numéro
25 juillet 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à M. Mohamed Ibrahim Al-Naghar l'autorisation préalable de construire un immeuble de plain-pied comprenant trois logements, sur le lotissement du boulevard de Gaulle (T.F. n° 772). La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Chef de District de Djibouti suivant 14 procédure réglementaire.